

Année scolaire 2024 - 2025

TARIFS

| Niveaux | Demi-pensionnaire Par mois | Interne (internat ou famille d'accueil) Par mois |
|---------|-------------------------------|--|
|---------|-------------------------------|--|

➡ Sous statut scolaire

| | | | |
|---|------------------------|-------|-------|
| CAP PSR Production & Service en Restaurations | 1 ^{ère} année | 243 € | 486 € |
| | 2 ^{ème} année | 243 € | 486 € |
| CAP Cuisine | 1 ^{ère} année | 303 € | 551 € |
| | 2 ^{ème} année | 303 € | 551 € |
| CAP CS HCR | 1 ^{ère} année | 303 € | 551 € |
| | 2 ^{ème} année | 303 € | 551 € |
| BAC PRO Cuisine / Service | Seconde | 324 € | 567 € |
| | Première | 324 € | 567 € |
| | Terminale | 324 € | 567 € |
| MCCDR (Cuisinier en Desserts de Restaurant) | | 287 € | 427 € |
| MCAR (Accueil-Réception) | | 206 € | 351 € |

➡ En apprentissage

| | | |
|--|--|---|
| BTS MHR MC Cuisinier en Desserts de Restaurant MC Accueil Réception CAP Primeur | Scolarité prise en charge par l'OPCO (OPérateur de COmpétences) | |
| | A la charge de la famille : repas, hébergement éventuel, manuels et fournitures scolaires. | |
| | 7,10 €/déjeuner | 7,10 €/dîner 13,20 € la nuitée avec petit déjeuner |

Règlement lissé en mandat SÉPA sur 10 mois du 15 octobre au 15 juillet.



Renseignements économiques et financiers

Relevé annexe « Fournitures » :

Matériel professionnel, photographies scolaires (facultatif)...

Manuels scolaires :

Les cahiers de travaux pratiques et les livres de poche sont facturés aux familles.

Trousseau :

Règlement à effectuer directement aux différents fournisseurs lors de la commande en juin.

Tenue réglementaire pour les ateliers de cuisine et de restaurant. Tenue conforme au dress code.

Aides à la scolarité : Formation initiale

Lycée : Les familles qui rencontrent des difficultés économiques sont invitées à prendre contact avec le directeur. Des versements plus échelonnés et/ou des aides peuvent être envisagées.

Extras : Les élèves qui ont 16 ans révolus, peuvent proposer leur service contre rémunération. Le lycée met à l'affichage des annonces qu'il reçoit. Il est à noter que les extras ne sont pas sous la responsabilité du lycée.

Internes : Certains Conseils Départementaux accordent une aide. Veuillez vous renseigner auprès du département dans lequel vous résidez.

Bourses Nationales : Demande à effectuer auprès du collège de votre enfant. Elles sont accordées en fonction de vos revenus.

Conseil Régional de Bretagne : Une aide au 1^{er} équipement de 220 € (170 € pour les CAP PSR) (à titre indicatif 2023/2024) est accordée pour l'achat d'une partie du matériel professionnel dont la mallette à couteaux.

Aides : Formation en apprentissage

OPérateur de COmpétences (OPCO) :

Une aide au 1^{er} équipement de 500 € (à titre indicatif 2023/2024) est accordée pour l'achat d'une partie du matériel professionnel.

Une aide au permis de conduire de 500 € (à titre indicatif 2023/2024) est accordée pour les plus de 18 ans.